



PRÉFET DES ALPES- DE-HAUTE- PROVENCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 8 août 2023

Sécurité routière : appel à la prudence à l'occasion du « pont » du 15 août et renforcement des opérations de contrôle

Des périodes de fort trafic routier sont attendues sur le réseau routier des Alpes-de-Haute-Provence à l'occasion du « pont » du 15 août. Les usagers sont appelés à la plus grande prudence, à respecter strictement le code de la route et à adapter en permanence leur conduite aux conditions de circulation.

Depuis le début de l'année, 9 personnes ont perdu la vie sur les routes du département. La vitesse et l'inattention ont été les causes principales de plus de la moitié des accidents corporels et mortels dans les Alpes-de-Haute-Provence. Être bien conscient des risques et adopter une conduite responsable reste le meilleur moyen d'éviter les drames.

Rappel des règles essentielles de sécurité

- **Adaptez votre vitesse aux circonstances : la vitesse ne se limite pas à la lecture d'un panneau de limitation.** Elle doit être modulée en fonction de multiples facteurs : l'état de la route, celle du véhicule, la densité du trafic, les conditions climatiques sans oublier bien sûr la condition physique du conducteur.
- **La distance d'arrêt augmente avec la vitesse.** Le temps de réaction varie de 1 à 2 secondes. La distance parcourue pendant ce délai augmente avec la vitesse.
- **Il est primordial de respecter les distances de sécurité.** Sur la route, laissez au moins une distance égale au temps de réaction de 2 secondes entre vous et le véhicule qui vous précède. Sur autoroute, maintenez une distance au moins égale à deux lignes blanches de la bande d'arrêt d'urgence.
- **L'utilisation du téléphone portable au volant est interdite et sanctionnée.**

Le partage de la route entre les différentes catégories d'usagers : un enjeu majeur de sécurité routière

Partager la route, c'est respecter les règles en toute circonstance et **se mettre à chaque instant à la place des autres usagers. S'il n'y a pas toujours d'accident derrière chaque infraction, 9 accidents sur 10 sont la conséquence d'une infraction.**

Derrière chaque règle du code de la route, il y a un enjeu de sécurité routière.

Service de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Préfecture
8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex

Les deux roues motorisés : parmi les usagers les plus vulnérables de la route

Depuis le 1er janvier 2023, sur les 9 personnes décédées, 3 sont des motards (près de 40 % alors qu'ils ne représentent que 20 % des usagers de la route). Les deux roues motorisées (2RM) figurent parmi les usagers de la route les plus vulnérables.

- **Le port du casque est obligatoire pour tout conducteur ou passager d'un deux-roues motorisé.** En effet, les traumatismes crâniens sont la cause principale de handicaps lourds et de décès parmi les motocyclistes.
- **Les gants sont obligatoires y compris pour le passager.**
- **Blouson, pantalon et chaussures adaptées : des protections indispensables.** L'absence de carrosserie des motos et scooters doit être compensée par une tenue vestimentaire adaptée et conçue pour vous protéger.
- **Prévoir des temps de pause :** la fatigue et le manque de sommeil chez les motards est une source avérée de comportements à risque. Dès 50 min de conduite, le motocycliste est bien plus susceptible de commettre une erreur.
- **Conduire en groupe :** avant le départ, pensez à convenir d'un code de communication, tant pour le mode collectif de circulation (position, distances de sécurité requises, vitesse plafond selon les indications du Code de la route, signal de besoins d'arrêt...) qu'en cas d'urgence.

Une mobilisation renforcée des forces de l'ordre pour lutter contre l'insécurité routière

Aussi, à l'approche de cette période, le préfet des Alpes-de-Haute-Provence rappelle que la mobilisation des forces de l'ordre reste entière et permanente sur les routes, afin de lutter contre les comportements dangereux de certains conducteurs.

L'augmentation des opérations de contrôles routiers a permis de fortement réduire le nombre d'accidents corporels. Depuis le 1^{er} janvier 2023, 106 accidents corporels (contre 133 accidents sur la même période en 2022) ont causé 128 blessés dont 55 blessés hospitalisés (contre 182 blessés dont 76 blessés hospitalisés sur la même période en 2022).

Service de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

Tél : 04 92 36 72 10

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Préfecture

8 Rue du Docteur ROMIEU

04016 Digne-les-Bains Cedex